



UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120 **54021 NANCY CEDEX**
TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Monsieur le Directeur,

Dans le contexte inflationniste actuel et vu la flambée des prix du carburant, la CGT demande des mesures concrètes pour soulager vos agents en difficultés.

La poursuite du gel du point d'indice depuis des années, des taux d'astreinte non revalorisés depuis 2015, des taux d'ISH insuffisants, notamment pour les postes d'après-midi qui pour de nombreux agents coûtent plus qu'ils ne rapportent (frais de garderie, etc...) affectent durablement notre pouvoir d'achat.

La baisse drastique des « services faits » opérée dans de nombreux CEI et Districts par la baisse des niveaux de service décidée de manière unilatérale, sans même informer les représentants du personnel, est inacceptable et amplifie cette perte de pouvoir d'achat. La chasse aux heures supplémentaires effectuée de façon dogmatique est source de mal-être au travail, de démotivation, d'exposition accrue au risque routier et d'un déficit d'image de la DIR. Cela se traduit par l'absence de surveillance de balisage de chantier, parfois pendant des week-end entiers, des allumages de ballons éclairants à 15h30, à des arrêts prématurés des chantiers impliquant une multiplication des poses-déposes de balisage et exposant plus que de raison les agents au risque routier, le recours à la MCE par la hiérarchie pour imposer de façon autoritaire des bornes horaires d'intervention déconnectées de la réalité du terrain, etc...

Des mesures concrètes peuvent et doivent être mises en place dès à présent :

- La possibilité de passage à 3 jours de télétravail pour les personnels pouvant et souhaitant en bénéficier. Cette possibilité doit répondre à l'objectif d'alléger les contraintes financières liées aux déplacements domicile-travail. La CGT conteste donc le principe qui consiste à laisser cette 3^e journée à l'appréciation individuelle des chefs de service, en fonction de leur évaluations des agents. Une mesure destinée à répondre à une difficulté économique collective ne doit pas se transformer en levier de pouvoir discrétionnaire au sein des service.
- Pour la période VH :
 - Dans les CEI où une équipe sécu est dédiée, attribution d'un véhicule de service par agent d'astreinte sécu,
 - Pour les autres CEI où la flotte de véhicule ne sera pas suffisante, afin de ne pas se décharger de la décision sur la hiérarchie locale où des disparités entre CEI et entre agents apparaîtraient inévitablement, nous demandons d'octroyer une astreinte majorée aux agents ne pouvant bénéficier du véhicule de service dès qu'un ou plusieurs trajets supplémentaires seront nécessaires et/ou de forfaitiser à 3h toute intervention inférieure à cette durée.

- Permettre des ramassages avec véhicule de service d'agents sur un même secteur, quand cela est possible et souhaité,
- Frais de déplacement, etc...

Nous sommes ouverts à toute discussion sur ces propositions et leurs modalités d'application,

Vos agents sont en attente de réponses rapides avant l'ouverture de la VH.

La CGT demande également de rediscuter les baisses de niveau de service décidées unilatéralement en dehors de toute réalité opérationnelle et mettant en cause la sécurité des usagers et des personnels.

Dans l'attente de votre réponse.

Veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

L'UF CGT DIR Est